

Compte-rendu de la réunion du mercredi 28 MARS 2018

Lieu : Ministère des Solidarités et de la Santé (MSS)

Participants :

- Professeur Patrice DIOT président de l'ONDPS
- Docteur Laurent HEYER, président du CNPAR
- Professeur Hervé le MAREC conseiller santé auprès du MSS
- Professeur Serge MOLLIEUX, président du CNU, sous-section 48-01
- Professeur Benoît PLAUD, président du CNEAR
- Madame Catherine ZEITMAN, statisticienne à l'ONDPS

Nous (CNEAR, CNU, CNP) avons été reçu le 28 Mars à notre demande par M. le Pr. LE MAREC conseiller de la ministre des Solidarités et de la Santé, M. le Doyen DIOT, président du conseil d'orientation de l'ONDPS et Mme ZEITMAN.

Objet de la rencontre. Nous souhaitons faire part de l'inquiétude de la discipline d'anesthésie-réanimation, particulièrement des jeunes professionnels et de leurs représentants, sur les modalités de cadrage des nombres de postes à ouvrir pour le Co-DES DESARMIR pour l'année universitaire 2018-2019.

Nous souhaitons être éclairés sur la méthodologie qui sera mise en œuvre par l'ONDPS pour cette nouvelle campagne. En effet, les travaux en cours des comités régionaux font état de demandes qui s'éloignent régulièrement de l'équilibre qui avait gouverné les effectifs de la campagne 2017-2018.

Dans ce contexte, nous souhaitons savoir si la méthodologie préconisée par l'ONDPS pour éclairer la DGOS dans ses arbitrages avait évoluée et si l'ONDPS disposait de données nouvelles légitimant cette éventuelle évolution.

En amont de ce questionnement et pour étayer notre demande d'éclaircissement nous avons réalisé un travail de synthèse à partir des différentes sources de données dont nous avons connaissance. Il s'agit soit de données anciennes déjà utilisées lors de la campagne passée de 2017, soit de nouvelles données qui affinent les points qui nous paraissent critiques pour décrire les capacités de formations, les enjeux démographiques et de santé publique concerne la spécialité d'AR.

Après le partage de cette synthèse, les échanges ont permis d'éclaircir plusieurs points :

- L'ONDPS ne prévoit pas de faire évoluer drastiquement sa méthodologie de cadrage des besoins en postes pour le CO-DES DESARMIR. Si des ajustements sont possibles, ceux-ci seront marginaux dans la mesure où l'ONDPS ne dispose pas d'éléments nouveaux conduisant à remettre en question la méthodologie établie pour la campagne 2017. Les questions de l'impact sur la capacité de formation des AR des besoins des autres spécialités médicales dont les maquettes requièrent un stage en services de réanimation étaient déjà modélisés en 2017 et le resteront sur la même base.

- L'ONDPS n'a à ce jour aucun retours des comités régionaux et ne peut pas confirmer qu'il y aurait des demandes traduisant une évolution de l'équilibre construit en 2017.

- L'ONDPS est intéressé par les informations nouvelles qui sont présentées dans le travail de synthèse et souhaite continuer à inscrire la démarche initiée l'année précédente. L'ONDPS rappelle la difficulté méthodologique à laquelle elle est confrontée pour établir les données démographiques des nouvelles spécialités dont la population est difficile à cerner comme la gériatrie, les urgentistes ou la médecine intensive. Difficulté qui n'est en revanche pas retrouvée pour une spécialité comme l'AR.

En conclusion de la réunion, M. Le conseiller de la Ministre, rappelle l'importance qu'il attache à rassurer les jeunes de notre spécialité sur la conduite de ces travaux de définition des nombres de postes. Il escompte que nos instances représentantes transmettent cette volonté.